



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ INDICATEUR ECOPHYTO 2+ BRETAGNE
11 DECEMBRE 2024**

Objet de la réunion : Présentation des données de vente issues de la BNV-d – Enquêtes pratiques culturelles – Qualité de l'air – Qualité de l'eau

Présidence : Florence LE CRENN, directrice adjointe de la Draaf Bretagne

Liste des présents : voir la feuille d'émargement page jointe

Liste des excusés : Gildas Griveau (MSA), Bruno Liminier (Conseil départemental d'Ille et Vilaine), Dominique Macé (FRCIVAM) et M Mochet (FRSEA),

I. Introduction

Florence LE CRENN remercie les participants de leur présence pour cette réunion dont elle rappelle l'ordre du jour et les objectifs :

- Draaf: présentation des données de vente des produits phytosanitaires (2022-2023) et enquêtes pratiques culturelles 2021
- Air Breizh : données qualité de l'air
- Dreal et ARS : données qualité de l'eau

II. Les données de ventes en Bretagne et les enquêtes pratiques culturelles - Draaf (Florence FERNANDEZ)

a. Eléments de contexte

La pression parasitaire en 2022 s'est avérée assez faible comparée à 2023 (pluvieux et températures plus élevées par rapport à la moyenne).

La SAU¹ bretonne se caractérise par une perte nette de prairies entre 2021 et 2023 (-28 200 ha) et une augmentation des SCOP² en parallèle (+11 700 ha).

b. Données de ventes et indicateurs

Quantités de Substances Actives (QSA)

- Concernant les **QSA hors biocontrôle**, les ventes restent relativement constantes depuis 2020, bien qu'elles ne sont pas aussi élevées que sur la période 2015-2018. Il y a eu une baisse des ventes en 2019 due à l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse cette année-là, cette baisse s'est globalement maintenue par la suite.

Les ventes se stabilisent, lorsque des molécules sont retirées elles sont remplacées par d'autres. Les herbicides ont un poids majoritaire dans les QSA hors biocontrôle et donnent la tendance.

La première SA³ vendue reste le glyphosate en 2023, suivie par le prosulfocarbe et le s-métolachlore (interdit d'utilisation depuis fin 2024). On observe que les principales molécules vendues sont des herbicides et quelques fongicides.

- Concernant les **QSA de biocontrôle**, elles sont en augmentation et fortement influencées par les ventes d'huiles minérales (insecticides sur pomme de terre). Les anti-germinatifs ont aussi un poids prépondérant (huile essentielle de menthe et d'orange douce).

La première SA vendue est sans surprise l'huile de vaseline ou de paraffine, la deuxième SA la plus vendue est le soufre (fongicide) qui pourrait s'expliquer par le CEPP⁴ : en effet, la reconnaissance du produit en tant que CEPP inciterait les entreprises à vendre ce produit de biocontrôle afin d'engranger des CEPP permettant de respecter leur obligations.

- Concernant les **QSA classées**, on retrouve une baisse des ventes des SA classées Cancérigène Mutagène et Reprotoxique (CMR) entre 2015 et 2023 (stabilisation sur les dernières années) due aux retraits de certaines molécules. Les molécules classées EnvA ont un poids prépondérant : ce sont les molécules les plus vendues en nombre (122 molécules en 2023) comme en quantité (57% des QSA vendues en 2023).

Echanges avec les membres présents

Questions : à quoi correspond la classification EnvA et qui est en charge du classement des molécules ?

EnvA : substances classées en raison de leur toxicité aiguë pour le milieu aquatique de catégorie 1 ou de leur toxicité chronique pour le milieu aquatique de catégorie 1 ou 2. C'est l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) qui a la charge de ce classement.

¹ Surface Agricole Utile

² Surface en céréales, oléagineux et protéagineux

³ Substance Active

⁴ Certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques

Indicateur Hri1

- Zoom sur le calcul : on retrouve 4 classes de molécules selon leur degré de risque auquel est attribué un coefficient de pondération.
- Un document de la commission de l'UE⁵ définit les classements des SA. Il a été utilisé pour réaliser les calculs.
- Le Hri1 baisse de 56% entre 2015 et 2023. Le retrait du chlorothalonil et de l'isoproturon sont les principaux facteurs de cette baisse.
- La base de données européenne n'est pas totalement à jour, les calculs ont été réitérés avec les substances retirées dernièrement (comme le mancozèbe et le prochloraze), la baisse est cette fois-ci de 60% entre 2015 et 2023.
- Des limites sont relevées pour cet indicateur : il ne prend pas forcément en compte la dangerosité des molécules (par exemple 48% des QSA CMR sont classées dans le groupe 2 et non dans le groupe 4).

Echanges avec les membres présents

Les graphiques présentés correspondent aux résultats bretons ? oui

Est-ce que les molécules ont le même coefficient de pondération chaque année ? oui

Le Hri1 n'a donc pas de valeur annuelle fixe et changera toujours en fonction des nouveaux coefficients attribués ? oui

Les substances retirées sont remplacées par des SA moins dangereuses entraînant une augmentation des doses afin que les traitements restent efficaces. Un autre indicateur, qui prendrait en compte une pondération de la dangerosité serait plus pertinent. Les indicateurs et les coefficients pour chaque molécule sont validés à un niveau européen. Le retrait des molécules n'est parfois pas en lien avec leur dangerosité (études non finies par exemple pour certaines substances retirées).

Indicateur NODU

- Le **NODU hors biocontrôle** est relativement stable, avec une légère augmentation des herbicides, une légère baisse des insecticides et une stabilisation des fongicides sur les dernières années.
- Les traitements de semences ne sont pas pris en compte dans les graphiques présentés. Ce NODU avec TS⁶ sera calculé prochainement et présenté à la prochaine réunion.
- Pour information le tritosulfuron (5eme herbicide NODU Hors biocontrôle) va bientôt être retiré.
- Le **NODU biocontrôle** est peu élevé par rapport au NODU hors biocontrôle. Le phosphonate ferrique (molluscicide) a un poids prépondérant. Le phosphonate de potassium (fongicide sur céréales) commence à gagner du terrain.

c. Enquêtes Pratiques Culturelles et IFT

La méthodologie employée est détaillée : les enquêtes des pratiques culturelles prennent en compte seulement une parcelle choisie au hasard pour chaque exploitation agricole. Par exemple pour le blé, 184 parcelles ont été échantillonnées représentant 864 hectares soit 0,3% de la SAU bretonne. Même si cela représente une faible surface, les résultats sont considérés comme statistiquement fiables.

Ces enquêtes permettent de calculer les IFT pour chaque culture. La dernière enquête a eu lieu en 2021 et les résultats viennent de paraître :

- Blé tendre : IFT reste stable, on traite un peu plus mais à dose réduite pour les herbicides
- Maïs : IFT herbicides augmente légèrement comme pour le blé tendre
- Colza : légère baisse herbicides et de son IFT global (surface peu importante en Bretagne)

Echanges avec les membres présents

Le recul des prairies est sans doute une conséquence directe de la PAC ? Le recul des prairies s'explique en partie par la diminution de l'activité d'élevage en Bretagne, en particulier l'élevage laitier. Les terres reprises sont emblavées en grandes cultures. Le retournement des prairies a également été provoqué sous l'effet de la BCAE de la PAC.

Le nombre de passages d'automne est en augmentation. La question de l'efficacité de ces traitements d'automne est soulevée, car cela qui augmente la fréquence des traitements. Les dates de semis plus précoces et les résistances aux graminées peuvent pour partie expliquer cette augmentation. Qui plus est, si le flufenacet et le chlorotoluron sont retirés, l'utilisation du prosulfocarbe va fortement augmenter.

Les traitements de semences sont-ils pris en compte dans ces IFT ? Non, les TS ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres. Les données seront transmises à la prochaine réunion.

⁵ Annexe I du guide méthodologique pour le calcul du Hri1 lié à la directive européenne 2009/128/EC

⁶ Traitements de semences

d. Résultats des groupes 30 000

Le suivi des pratiques des groupes 30 000 se fait en partie avec l'IFT, à la différence qu'il ne se fait pas à la parcelle mais à l'échelle de l'exploitation agricole (donc, une comparaison avec les pratiques culturales ne peut pas être menée en l'état).

Il est constaté que les IFT baissent pour tous les groupes. Ces résultats montrent l'importance de la dynamique de groupe qui permet de lever des craintes. Cela met en évidence le poids de l'accompagnement dans le changement des pratiques et la force du collectif.

Les exploitations des groupes 30 000 ne sont pas sélectionnées pour leur orientation technico-économique mais sur leur motivation.

Il a également été montré que pour faire baisser les IFT une diversité de leviers doit être actionnée, les principaux étant l'efficacité des traitements effectués, puis le désherbage mécanique et la modification de la rotation et/ou l'allongement de celle-ci.

Il est aussi constaté que la consommation de glyphosate diminue progressivement par année d'engagement.

La Draaf a prévu d'initier une analyse relative aux résultats des groupes 30 000 et des types d'exploitations qui enregistrent les meilleurs résultats afin de valoriser les informations dont elle dispose.

Echanges avec les membres présents

Quel est le pourcentage des fermes qui passent en bio dans ces groupes ? est-ce que cela pourrait fausser les résultats ? Il n'y a pas beaucoup d'exploitations qui se convertissent en bio. Cela concerne le GAB mais pour les autres les conversions restent marginales.

S'agissant des traitements de semences

Est-ce qu'on a des informations concernant les traitements de semences ? Face à la pression covidés qui augmente si le Korit venait à être interdit, il n'y aurait pas de produit pour le remplacer. L'interdiction du Korit ne poserait pas seulement question pour la culture de maïs mais aussi pour celle du chou-fleur.

Il est confirmé que le ziram est en cours de réévaluation par l'UE, qu'il est considéré comme une substance très toxique (mortelle). A ce titre, cette substance risque en effet de ne pas être réapprouvée.

A noter que des signalements de malaises de salariés à la suite de manipulations de sacs de KORIT ont été adressés à la Draaf. L'information a été remontée à la DGAL, à l'ANSES et au centre anti-poison.

Par ailleurs, les entreprises de travaux agricoles qui réalisent les semis ont pu constater que les étiquetages des sacs de semences étaient insuffisamment explicites sur le danger des semences traitées. Ce point est extrêmement important et il relève de la responsabilité des employeurs mais aussi des fabricants La DREETS Bretagne a également été saisie.

Le danger des traitements de semences est réel et ne doit pas être négligé. La manipulation des semences traitées peut être à l'origine de maladies auto-immunes. Les expérimentations ont montré qu'il était possible de limiter les TS sous réserve d'avoir une bonne qualité de semences avec une densité de semis plus importante pour le maïs.

Pour information le 23 janvier 2025, la MSA organise un webinaire sur les traitements de semences et les risques liés à la santé.

S'agissant des aides aux investissements, la question du poids des aides France Agrimer, par rapport au nombre d'exploitations existantes et des autres régions se pose, en particulier pour le matériel de pulvérisation (la Bretagne ne serait pas assez réactive) ?

La Draaf constate que cela dépend en effet de la réactivité des porteurs de projet et s'accorde à dire qu'une communication plus soutenue sur les AAP pourrait être menée. Les AAP sont publiés en ligne, puis il appartient aux représentants professionnels de prendre le relais pour diffuser l'information.

S'agissant des conseils stratégiques phytosanitaires et de la révision de la séparation vente - conseil, qu'en est-il ? Est-il nécessaire que les agriculteurs passent leur CSP ?

La Draaf ne dispose pas d'information pour le moment. Il est rappelé que le CSP est inscrit dans le code rural, par conséquent sa révision exige le vote d'une nouvelle Loi. A ce stade, il est difficile de prévoir un calendrier.

Sur l'intérêt du CSP, il est rappelé qu'il permet de dresser un état des lieux des traitements et des moyens alternatifs mobilisables par les exploitants. Il permet de dresser un programme sur plusieurs années. A ce titre, c'est un outil utile et intéressant.

S'agissant du budget d'Ecophyto, cela représente un budget important alors que les baisses proviennent probablement davantage des interdictions que des actions d'Ecophyto. Le coût (par exemple du binage) et la rentabilité (en lien avec les prix du marché) peuvent limiter le recours à des techniques alternatives. Les pratiques des agriculteurs dépendent aussi beaucoup de leur volonté. Les agriculteurs ont un réel besoin de soutien politique et financier afin d'assumer tous les coûts de la transition.

La Draaf a prévu d'aborder effectivement la question au regard des résultats d'Ecophyto, à l'occasion de la prochaine réunion qui portera sur le bilan de la feuille de route régionale.

III. Contamination de l'air – Air Breizh (Olivier CESBRON et Kilian GUILLAUME)

- Il est rappelé que les pesticides ne sont aujourd'hui pas des polluants de l'air réglementés.
- Chaque région mène des campagnes de suivi comme elles le souhaitent.
- Air Breizh mène des campagnes de suivi depuis 2003. Depuis 2017, l'association travaille en partenariat avec la CAB et la Draaf. En 2018-2019 une liste nationale de molécules a été établie (80 molécules) pour les suivis des produits phytosanitaires. Le site historique suivi par Air Breizh sur la commune de Mordelles est maintenant intégré à la surveillance nationale.
- Depuis 2022, un projet lancé avec Rennes Métropole permet de travailler sur les liens usages et mesures.
- Différentes thématiques traitées par Air Breizh permettent un travail de corrélation entre usages et mesures.
- Travail également avec l'école de santé de Rennes sur la toxicité des produits phytosanitaires par inhalation.

Etude autour de Mordelles sur les liens usages – produits phytosanitaires présents dans l'air :

- 56 exploitants situés dans la zone d'étude dont 21 qui ont répondu à l'enquête, ce qui représente 51% de la SAU.
- Résultats : 76 substances appliquées d'après l'enquête dont seulement 19 qui sont surveillées par Air Breizh. Pour pallier le nombre important de molécules utilisées en Bretagne et qui ne sont pas suivies pour la contamination de l'air, Air Breizh révisé actuellement sa liste afin qu'elle soit plus représentative de la réalité (travail avec la collaboration de la CAB et de la Draaf).

Kilian GUILLAUME est étudiant à l'EHESP et prépare une thèse, jusqu'à fin 2026. Le sujet de sa thèse porte sur la présence des pesticides dans l'air, leur dangerosité, leurs caractéristiques et leurs liens avec les pratiques agricoles. Il pourra présenter les avancées de sa thèse chaque année.

Projet Rennes Métropole

- Ce projet (convention 2022-2026) a pour but de renforcer les connaissances et renforcer les actions concernant la qualité de l'air sur le territoire de la métropole.
- Un capteur a été mis en place dans le parc du Thabor.

1er volet : résultats comparaison Rennes/Mordelles en 2023 :

- Les herbicides sont les molécules les plus retrouvées. Il y a deux périodes avec des niveaux de contamination plus élevés dans l'année : le printemps et l'automne, correspondant aux périodes de traitement. Le prosulfocarbe est normalement majoritairement présent à l'automne (très volatile). Sa présence reste assez minime en 2023, ce qui s'explique par les conditions météorologiques (beaucoup de pluie) et par une baisse des surfaces en blé.
- Au printemps, ce sont la pendiméthaline et le s-métalochlore qui sont retrouvées majoritairement.
- Au niveau du Thabor, des niveaux de lindane supérieurs par rapport à la périphérie (Mordelles) ont été enregistrés. L'année 2023 permet de confirmer les résultats de 2022 qui sont similaires.
- Le s-métolachlore est retrouvé dans les échantillons jusqu'à fin septembre. Cela montre de la dérive de produit puis de la volatilisation de la substance pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois.

La question de l'influence de l'obligation des buses anti-dérive pour le prosulfocarbe est soulevée, ainsi que la provenance du lindane. Les buses anti-dérive sont obligatoires depuis plusieurs années. Depuis 2023, une distance de sécurité vis-à-vis des personnes présentes et des résidents (DSPPR) de 20 m est à appliquer si le pulvérisateur est équipé de buses anti-dérives réduisant la dérive d'au moins 66 % (déjà exigées pour les applications de prosulfocarbe). L'utilisation de buses à réduction de dérive à 90 % d'efficacité, permettra de réduire la DSPPR à 10 m.

Pour rappel, le lindane, qui n'est plus autorisé depuis 2005 avait différents usages, il a été employé pour protéger le bois (traitement biocide des anciennes charpentes). Il est aussi retrouvé dans les sols agricoles. Il est détecté partout mais sur Rennes les concentrations sont plus élevées (facteur 5) par rapport à Mordelles. Air Breizh va continuer les recherches afin de comprendre ces concentrations supérieures.

Qu'en est-il du diuron utilisé dans les crépis des maisons ? Le diuron est recherché dans l'air mais n'est pas trouvé.

2eme volet : comparaison avec les achats de produits :

Les recherches dans l'air sont confrontées aux usages, dont la connaissance repose sur les déclarations des ventes des produits par les distributeurs auprès de la BNV-d :

- Herbicides largement majoritaires : stables sur les trois années de suivi
- Les 6 premières substances utilisées les trois dernières années sont toujours les mêmes : 5 herbicides et 1 fongicide

Le prosulfocarbe est une des molécules les plus vendues et est la plus retrouvée sur Mordelles. Cependant la pendiméthaline est peu vendue mais également retrouvée à des taux importants. Les ventes ne suffisent donc pas pour analyser la contamination de l'air, il faut prendre en compte une diversité de paramètres : usages, propriétés physico-chimiques, météo... ce qui est l'objectif de la thèse.

Perspectives

- Le glyphosate ne faisait pas partie de la liste des substances recherchées car il nécessite un dispositif de suivi particulier. Il sera étudié en 2025 sur le site de Mordelles. Il sera recherché dans les phases gazeuse et particulaire.
- Actuellement 72 substances sont analysées, ce sera 100 substances qui seront suivies à partir de 2025 (ce qui est assez élevé pour un suivi de contamination de l'air aux produits phytosanitaires).
- Travail avec la CAB sur les résultats de l'enquête de Mordelles concernant usages et pratiques agricoles.

IV. Contamination de l'eau – Dreal (Clément ROGER)

Clément ROGER présente les résultats du réseau CORPEP pour l'année 2023. Il rappelle les objectifs du réseau qui existe depuis plus de 20 ans. Il est précisé que les nouvelles SA vendues sont ajoutées au suivi à l'occasion du renouvellement de marché public.

Le réseau CORPEP comprend 10 points de suivi avec un protocole par temps de pluie. 600 paramètres sont analysés, avec 1 ou 2 prélèvements par mois par station (19 prélèvements par station par an). Ce protocole pluie permet de mesurer les transferts à une période où le flux contaminant est censé être le plus important. Le territoire breton n'est pas couvert de façon homogène par les stations du réseau CORPEP mais les stations représentent différentes typologies d'exploitations et de cultures (légumes et céréales notamment).

Une différence importante d'hydraulicité (débit mensuel comparé à sa moyenne interannuelle) entre 2022 et 2023 est relevée: elle est beaucoup plus élevée en 2023 (pluviométrie importante).

En 2023, 611 molécules ont été recherchées, 20% de ces molécules sont retrouvées dans les résultats d'analyse. 117 molécules ont été quantifiées, 37 molécules sont au-dessus du seuil de 0,1 µg/L et 3 molécules dépassent le seuil de 2 µg/L.

Les principales molécules retrouvées sont des herbicides (s-métolachlore et glyphosate et leurs dérivés).

Un lien entre secteur géographique et contamination peut être pointé, s'agissant de l'AMPA. En effet, la question d'un usage non agricole est soulevée, à savoir de détergents, sur un point de suivi CORPEP situé en aval d'une station d'épuration. Quant au métazachlore, il est présent en zone légumière, en lien avec la production de choux.

Un point de vigilance est porté sur l'effet cocktail, difficilement quantifiable. Il existe différents effets qui sont les suivants :

- Addition
- Synergie (augmentation de la toxicité par association de molécules toxiques)
- Potentialisation (à titre d'exemple, une SA non toxique peut augmenter la toxicité d'une autre SA toxique à son contact)
- Diminution de la toxicité

Focus SA mères : les pics baissent depuis 2020.

- Baisse des pics de l'AMPA depuis 2018, autres pics des métabolites ne baissent pas.

Concernant les valeurs PNEC⁷ (impact milieu) :

- 46% des molécules suivies sont appareillées à des valeurs PNEC
- 95 dépassements de la PNEC sont mesurés et 80% de ces dépassements sont concentrés sur les 3 premières molécules (diflufenicanil, métazachlore, métolachlore)

D'après les résultats de suivi de la qualité de l'eau, l'Est de la Bretagne et la zone légumière du Nord Finistère ressortent comme plus sensibles à la contamination de l'eau (résultats qui correspondent aux masses d'eau classées à risque de non atteinte du bon état écologique au motif pesticides).

Echanges avec les membres présents

La question de la recherche et de la toxicité des métabolites du chlorothalonil R471811 et R417888 est abordée (le chlorothalonil est un fongicide céréales interdit depuis 2020), sachant que ces substances sont difficilement traitées pour la distribution en eau potable.

Actuellement, ces métabolites sont reconnus comme pertinents pour la santé humaine. Ils ne sont pas encore recherchés dans le réseau CORPEP mais seront rajoutés lors du prochain marché.

Quelle est la toxicité du phosphate de tributyle ? Il est nocif et irritant mais pas classé pertinent pour la santé humaine
Où en sont les études concernant la classification du diuron ? Cette substance est toujours en cours de réévaluation en tant que biocide, par l'UE, depuis 2019. Nous ne savons pas quand les travaux/études seront terminés.

Quel est l'impact du s-métolachlore sur le milieu ? Il est assez complexe de déterminer précisément les impacts. Le seuil PNEC est basé sur des essais sur plusieurs populations.

Remarque: la PNEC permet d'estimer une « concentration prévisible sans effets sur le milieu », généralement sur la base de résultats de bio-essais en laboratoire. En général ces essais sont réalisés sur des espèces représentatives d'au moins trois niveaux de la chaîne alimentaire d'un écosystème, dite chaîne trophique (par exemple algues, invertébrés, poissons pour les milieux aquatiques). La difficulté majeure est d'extrapoler des résultats obtenus à petite échelle en conditions contrôlées à des situations réelles. L'étude peut donc aussi avoir recours à des expérimentations à moyenne échelle ou des études réalisées sur le terrain (in situ). Source : INERIS

Quel est le nombre molécules détectées ? La Dreal ne dispose pas du détail du nombre de molécules détectées pour le moment. Cette précision n'est pas fournie par le laboratoire. C'est un élément à revoir avec eux à l'avenir.

Qu'en est-il du référentiel des SA en cours de constitution par l'OEB? le référentiel régional sera sûrement accessible en 2025 (cela dépendra des délais de validations budgétaires). Il permettra d'avoir accès à une diversité d'informations concernant chaque SA (ventes, toxicité, effets, usages, etc...). Il permettra de capitaliser les données de différents sites. Une présentation de l'OEB sera programmée une fois le référentiel opérationnel.

V. Contamination de l'eau captée et distribuée- ARS (Muriel THÉZÉ)

Les données sur l'eau brute captée :

S'agissant des ressources superficielles :

- 230 molécules sont recherchées en 2023 (liste élaborée et révisée régulièrement avec la Dreal et la Draaf).
- Il existe 110 prises d'eau superficielles actives sur le territoire breton (75% de la production en eau potable) et 17% points de captages.
- Sur l'eau brute captée, le maximum obtenu en concentration cumulées pour les substances pertinentes est de 0,245 µg/L. Il n'y a pas eu de dépassements des valeurs réglementaires en 2023, s'agissant du respect des seuils réglementaires pour l'eau captée comme pour l'eau distribuée.
- Le maximum obtenu pour une molécule est l'ESA-métolachlore à 1,25 µg/L. Cette molécule est classée non pertinente.

Certaines stations sont concernées par des dépassements de 0,1 µg/L des eaux brutes captées en 2023 :

- 8 stations dans le 22
- 14 stations dans le 29
- 2 stations dans le 35
- 4 stations dans le 56

⁷ Predicted No Effect Concentration : la PNEC est la concentration en deçà de laquelle une substance est considérée comme sans risque pour l'environnement et pour les populations qui y vivent

Echanges avec les membres présents

Comment interpréter la valeur du ESA – métolachlore ? L'ESA-métolachlore est non pertinent pour la distribution de l'eau potable au titre du code de la santé publique mais est pertinent dans le cadre de la réglementation de mise sur le marché des substances phytosanitaires (règlement CE 1107/2009). Ce qui impose de respecter le seuil de 2 µg/l dans les eaux brutes, valeur calculée par modélisation. Les produits contenant du S-métolachlore ont été retirés du marché car la molécule mère a été classée CMR2 par l'ECHA : de ce fait, ses métabolites ont été reconnus pertinents au titre du règlement CE 1107/2009. La modélisation a montré un risque de migration vers les nappes souterraines, avec un risque de dépassement des 2µg/l.

Il est demandé de disposer de compléments d'information pour la compréhension quand la présentation sera envoyée. L'ARS propose d'apporter des compléments au diaporama lors de l'envoi. Toutes les stations affichées sont-elles équipées de charbon actif ? Oui et les unités de traitements sont opérationnelles.

S'agissant de la ressource souterraine :

- Présence de 640 captages soit 83% des points de captages et 25% de la production d'eau potable (donc un nombre de captages majoritaires qui produisent une minorité d'eau potable – différences géologiques et pédologiques est-ouest Bretagne).
- Le maximum obtenu pour une molécule est 7,49 µg/L pour le NDMS (métabolite pertinent, qui peut provenir du cyazofamide ou du tolylfluanide ou du dichlofluanide). Le pompage sur ce forage a été immédiatement arrêté et reste non utilisé à ce jour.
- S-metolachlore et ses métabolites : présents régulièrement dans les eaux souterraines à des valeurs supérieures à 0,1 µg/L.
- De nombreuses stations ont des eaux brutes qui dépassent le seuil de 0,1 µg/L en 2023, principalement dans le 22 et le 29 (lié au contexte pédogéologique).

Les données sur l'eau distribuée

La population bretonne desservie par une eau présentant au moins 1 dépassement de la limite de 0,1 µg/l en pesticides en 2023 était de 1,3%, donc relativement faible.

50 molécules vont être ajoutées à la liste de suivi en 2025.

Echanges avec les membres présents

Concernant les métabolites qui ne sont pas retenus par le sol (ceux du s-métolachlore par exemple), la méthode SIRIS (de l'INERIS) a été utilisée? A-t-on des informations pour certains métabolites et leurs comportements ? A-t-on un moyen d'anticiper les problèmes. La Draaf projette de retravailler le DPR (Diagnostic Parcelles à Risque) en intégrant les métabolites en plus des molécules mères. Le travail avec la CAB et l'ARS n'est pas entamé. Un autre moyen est de s'appuyer sur le PGSSE (plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) : le premier travail réalisé dans ce cadre est l'analyse du risque.

VI. Conclusion

Florence LE CRENN clôt la séance en soulignant l'inquiétude générale concernant la contamination des milieux par les substances phytosanitaires et les résultats insuffisants du plan Ecophyto. Elle souligne également l'attention à apporter sur les effets que nous ne connaissons pas (suivi des métabolites, effet cocktail). Elle rappelle que des leviers existent pour réduire la dépendance aux produits phytosanitaires, et qu'il faudra les mobiliser plus fortement désormais pour obtenir des évolutions plus favorables.

Florence LE CRENN remercie les participants de leur présence et informe qu'une prochaine réunion sera programmée courant mars-avril 2025 concernant le bilan de la feuille de route Ecophyto 2+ et la déclinaison de stratégie 2030.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La directrice régionale adjointe

La Directrice Régionale adjointe de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne

Florence LE CRENN

Florence Le Crenn

Comité indicateur Ecophyto

Le 11 décembre 2024 à la DRAAF Bretagne

Service Régional de l'Alimentation

Structure	Représentée par :	Adresse e-mail	Signature
1 Air - Breizh	GUILLAUME KELLAM	Aguillaume@airbreizh.asso.fr	
2 Air Breizh	CESBRON Olivier	ocesbron@airbreizh.asso.fr	
3 DREAL BZH	ROGER CLEMENT	clement. Roger @developpement - durable. gov. fr	
4 AEUB	HURDIS Gwael	jean.hurdis@eau - lenv - breizh. fr	
5 DREAL BZH	GUGOEN Sophie	sophie.guoen@developpement - durable. gov. fr	
6 DDTM 56 - SEBR	LE Soudier Gwenéelle	gwenselle. le - soudier@morbihan. gov. fr	
7 FNA.	LEGAIS Cyriaq	clégais@nregues - village. com.	
8 UNILET	BRIAND Françoise	francoisebriand@unilet. fr	
9 Région Bretagne	MADY Alexandre	alexandra. mady@bretagne. bdv	
10 Région Bretagne	CABUSIÈRE Emilie	emilie. cabusiere@bretagne. bdv	
11 Draaf	Tailhé Aelis		
12 Chambre d'Agriculture Bretagne	Stephanie	stephanie. montagne@bretagne. chambagri.	
13 CRA : Quindre.	COTINET Peterice	petrice. cotinet@bretagne. chambagri. fr	
14 SYNGENTA	BRAUD Valérie	valeriebraud@syngenta. com	
15 EDT Bretagne	LEMOU Jean - Pierre	jean - pierre. lemo@bretagne. chambagri. fr	
16 Chambre Agriculture Bretagne	Lavigne Séa	lea. lavigne@bretagne. chambagri. fr	

17	Ch Agric Bretagne	Elisa RICOUSY	elisa.ricousy@sbretagne.chambrage.fr	
18	Chamb. Agric BZH	Jean-ik DE BARS	jeanickb@pe-b.com @ orange - b	
19	Chamb. Agric Bzh	Lawrence. Bob @ Chambrage - b	Lawrence # LIBERT	
20	FRSEA Bretagne	Laurine CLEZIOU	lclezio, pascab@nereaufrsea.fr	
21	Eau et Rivières de B.	Guy LE HENAFF	lehenaffguy@orange.fr	
22	Eau et Rivières	Dominique LE GOIX	dominique.legois@eau-et-rivieres.org	
23	(cordial ° punch)	MARCIAN MICHAËL	michel.marchand@vanadoo.fr	
24	FR CIJAM BZH	MAÏE DOMINIQUE		
25	"	EUVENTE ADEL	oeuvente@g-zil.com	
26	DRASS	Fabienne EVANO	fabienne.evano@morbihan.gouv.fr	
27	DRASS	Cedric DEFERNET	cedric.defernet@morbihan.gouv.fr	
28	LCA GO	Mathilde LE BOULCH	mleboulch@ouest.lacooperatienagricole.coop	
29	CD 22	Hélène ROLLAND	helene.rolland@cotésdarmor.fr	
30	FRSEA BRETAGNE	Damien CECHEUX	damien.cecex@fredon-bretagne.fr	
31	INRAE	Bernard ROLLAND	bernard.rolland@inrae.fr	
32	INRAE	Rémi PERCONNE	remi.perconne@inrae.fr	
33	C RODIF	Richard GUILLOUËT	richard.guillet@evodif.fr	
34	DRAAF/SRAL	Florence FERNANDEZ	florence.fernandez@agriculture.gouv.fr	
35	CD 35 s'ouvre	(Bruno LIMINIER)		
36	DRAAF/SRAL	Jodie Lodge	jodie.lodge@agriculture.gouv.fr	
37	DRAAF/SOL	Cécile Leroux		
38	DRAAF/SRAL	Florence Le Crean		